



Béatrice PRÉVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

A vos côtés pour faire grandir vos projets

CINEMA JEAN EUSTACHE

Siret : 42883493100019

1 Rue des Poilus

33 600 PESSAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale du CINEMA JEAN EUSTACHE

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale du 6/5/2024, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association du CINEMA JEAN EUSTACHE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, arrêté par le conseil d'administration en date du 25 mars 2026.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note relative à la réglementation comptable aux pages numérotée 13 et 14 des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatifs aux éléments exceptionnels liés à la première application du règlement ANC n°2022-06 ainsi que la présentation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

- Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
- Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

- Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
- Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
 - il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cenon le 12 juin 2026

Signé par Beatrice PrevotEAU Otmani
Le 12 juin 2026



doc_XkvK
tx_wrb9vwdqEq05

Béatrice PrévotEAU-Otmani
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	21 527	16 675	4 853	7 553
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	717 133	592 243	124 890	120 428
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	10 202		10 202	
Autres immobilisations financières				
Total Actif immobilisé (II)	748 862	608 918	139 944	127 981
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 305		4 305	5 261
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	130 476		130 476	127 582
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	171 296		171 296	151 920
Charges constatées d'avance	12 066		12 066	14 582
Divers				
Valeurs mobilières de placement	207 287		207 287	201 180
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	224 836		224 836	346 650
Total Actif circulant (III)	750 265		750 265	847 174
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 499 127	608 918	890 210	975 155

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau	222 929	233 489
Excédent ou déficit de l'exercice	-63 532	-10 559
Situation nette (sous-total)	159 398	222 929
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	16 891	22 816
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	176 289	245 746
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	10 733	15 233
Total des fonds reportés et dédiés (II)	10 733	15 233
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	282 510	272 914
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 636	209 138
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	171 883	175 612
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50 988	42 535
Produits constatés d'avance	17 170	13 977
Total des dettes (IV)	703 187	714 176
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	890 210	975 155

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	6 905	5 380
Ventes de biens et de services	1 287 722	1 436 912
<i>Ventes de biens</i>	127 171	144 416
<i>Ventes de prestations services</i>	1 160 551	1 292 496
Produits de tiers financeurs	315 989	284 296
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	315 989	284 296
<i>Vts des fondateurs ou conso. de la dot. comptable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Repr. / amort., dépréc. et prov.	1 126	50 249
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisation des fonds dédiés	15 233	12 578
Autres produits	1 045	800
Total des produits d'exploitation (I)	1 628 020	1 790 214
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	26 464	30 449
Variations de stock	956	1 292
Autres achats et charges externes	787 086	860 478
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	142 419	158 719
Salaires	513 654	526 450
Cotisations sociales	180 752	186 779
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	30 222	29 106
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	30 222	29 106
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>		
<i>Sur actif circulant. : dotations aux amort.</i>		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	10 733	15 233
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges	7 953	8 653
Total des charges d'exploitation (II)	1 700 239	1 817 158
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-72 219	-26 944
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	202	
Autres intérêts et produits assimilés	8 485	9 753
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers		
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	8 687	9 753
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	8 687	9 753
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-63 532	-17 191

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Total des produits exceptionnels (V)		6 632
Total des charges exceptionnelles (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		6 632
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 636 707	1 806 599
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 700 239	1 817 158
EXCEDENT OU DEFICIT	-63 532	-10 559
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	3 172	3 814
TOTAL	3 172	3 814
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	3 172	3 814
TOTAL	3 172	3 814

document visé par le commissaire aux comptes

BPO

ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE

2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CINEMA JEAN EUSTACHE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 890 210 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 63 532 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/03/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association CINEMA JEAN EUSTACHE a pour objet d'assurer la gestion, la programmation, la communication ainsi que les animations du cinéma Jean Eustache de Pessac.

Cette structure se fixe comme objectifs :

- de veiller à ce que les attentes des publics en terme de programmation soient satisfaites notamment dans le secteur de l'Art et Essai comme du cinéma grand public
- d'assurer la qualité des relations tissées avec le monde associatif, culturel et éducatif de la commune et de l'agglomération
- de promouvoir l'éducation artistique et la formation au cinéma et à l'audiovisuel
- de participer à toutes actions visant à promouvoir le cinéma de proximité
- de contribuer à l'animation de la ville de Pessac
- d'entretenir les relations avec les différents milieux professionnels du cinéma, de l'audiovisuel, de l'éducation et de la culture

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur (ANC 2022-06).

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

- Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général amendé par le règlement 2018-06.
- La présentation des états financiers a été modifiée sur l'exercice clos le 31/12/2025 en raison de l'application du règlement ANC n°2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

document visé par le commissaire aux comptes

BPO

Règles et méthodes comptables

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,6 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	21 527			21 527
Immobilisations corporelles	708 704	31 983	23 554	717 133
Immobilisations financières		10 202		10 202
Total	730 231	42 185	23 554	748 862
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	13 975	2 700		16 675
Immobilisations corporelles	588 275	27 522	23 554	592 243
Immobilisations financières				
Total	602 250	30 222	23 554	608 918
ACTIF NET	127 981			139 944

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			31 983		
Immobilisations financières			10 202		
Augmentations de l'exercice			42 185		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					23 554
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice					23 554

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 324 039 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	10 202		10 202
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	130 476	130 476	
Autres	171 296	171 296	
Charges constatées d'avance	12 066	12 066	
Total	324 039	313 837	10 202
Prêts accordés en cours d'exercice	10 202		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR CINEMA	7 441
AVOIR A RECEVOIR	346
Interets courus a recevoir	7 287
Total	15 074

Les subventions à recevoir s'élèvent au 31/12/2025 à 152 940€.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	233 489	-10 559			222 929
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 559	10 559		63 532	-63 532
Situation nette	222 929			63 532	159 398
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	22 816			5 925	16 891
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	245 746			69 456	176 289

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 420 678 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 636	180 636		
Dettes fiscales et sociales	171 883	171 883		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	50 988	50 988		
Produits constatés d'avance	17 170	17 170		
Total	420 678	420 678		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les cartes d'abonnements vendues non encore utilisées s'élèvent à 280 938€ au 31/12/2025.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP	22 333
Dettes Prov Pour Congés	47 758
Charges Sociales/Congés Paye	17 540
Etat - Charges à payer	36 745
Total	124 376

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE CINEM	12 066		
Total	12 066		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTAT. D AVANCE CIN	17 170		
Total	17 170		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 080	
TOTAL	4 080	

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	20 300	13 500	173 179		103 355	310 064
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			5 925			5 925
						315 989

L'association n'a perçu aucun fonds provenant de l'étranger.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 13 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2	2	4	4
Employés		9	9	9
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2	11	13	13

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 162 626 Euro

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	3 172	3 814
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	3 172	3 814
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	3 172	3 814
Total	3 172	3 814

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services.

Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à l'usage, fourniture gratuite de services.

document visé par le commissaire aux comptes

Autres informations

La mairie de Pessac met à disposition de l'association des biens mobiliers et immobiliers et prend à sa charge diverses dépenses.

Ces contributions ont été identifiées mais non valorisées :

- Mise à disposition de biens immobiliers : 2 bureaux dédiés à l'association dans le complexe cinématographique et culturel Jean Eustache pour une superficie de 59 m2,
- Prise en charge de dépenses : eau, électricité, gaz, entretien et réparation des locaux, mise à disposition du service courrier de la mairie et fourniture en papier reprographie.

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
<i>Poste médiateur</i>	10 733	10 733				10 733	
<i>Table Mash-up</i>	4 500	4 500	4 500				
Total	15 233	15 233	4 500			10 733	